

**ORGANISATION DE CONGRÈS ET
MANIFESTATIONS - SUBVENTIONS 2013**

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

L'objet du présent rapport est de vous présenter des demandes de subvention formulées dans le cadre de l'organisation de congrès et manifestations, et de prendre acte du non versement d'une subvention précédemment octroyée.

TABLEAU FINANCIER

Politique	Programme	Chapitre	Crédits votés (en €)	Engagé (en €)	Engagement proposé (en €)
Solidarité territoriale	Autres actions de solidarité territoriale	930	800 000,00	137 700,00	117 000,00

Lors du vote des budgets primitifs 2002 et 2003, vous avez défini les critères d'exigibilité en matière d'octroi de subventions pour les congrès et manifestations :

- la manifestation doit avoir un caractère d'intérêt départemental affirmé (importance de l'audience, thème retenu, qualité de l'animation...),
- le demandeur doit être une association loi de 1901 ou une collectivité publique,
- le plan de financement prévisionnel obligatoire à fournir par l'organisateur doit être équilibré, afin de garantir la viabilité du projet,
- le conseil général ne doit pas financer le projet en totalité et l'autofinancement doit être suffisant (recettes de la billetterie, participation des promoteurs...),
- la manifestation doit se dérouler sur le territoire géographique du département ou, si elle se déroule à l'extérieur, doit être consacrée à la promotion du Département, de ses acteurs ou de son territoire,
- le taux maximum d'intervention du conseil général est fixé à 70%.

Dans ce cadre, le présent rapport a pour objet de soumettre à votre examen 11 demandes de subvention relatives à l'organisation de congrès et manifestations au titre de l'année 2013.

Le montant des propositions d'attribution s'élève à 117.000 €.

En conclusion, je vous propose :

1°) d'allouer un montant total de subventions de 117.000 € aux bénéficiaires suivants :

Bénéficiaire	Objet	Montant de la subvention
UDHAJ 06 Union Départementale pour l'Habitat des Jeunes des AM	Actions de sécurité routière	3 000 €
Commune de Grasse	15ème congrès international d'aromathérapie et plantes médicinales	7 500 €
Commune de Saint-Etienne-de-Tinée	Fête de la transhumance 2013	5 000 €
Fonds social juif unifié	Grande fête de la solidarité	7 000 €
Association du Conservatoire des traditions culinaires de Guillaumes	8ème édition du marché aux truffes	4 000 €
	7ème édition du concours culinaire	
	7ème édition de la fête de la transhumance	
Jeune chambre économique de Menton-Roquebrune Cap Martin	60ème convention nationale de la Jeune chambre économique française	3 000 €
Syndicat agricole et horticole de Cagnes-sur-Mer	55ème exposition internationale de la fleur	40 000 €
Groupement de coopération sanitaire – CHU Lenval	3ème journée de recherche médicale des hôpitaux pédiatriques CHU Lenval	2 500 €
Commune de Saint-Laurent-du-Var	27ème édition de la fête du terroir	2 000 €
Centre Antoine Lacassagne	Forum concernant les complications des traitements loco-régionaux du cancer du sein	3 000 €
CCI Nice Côte d'Azur	Les 10 ans de Lou Festin dou Pouort	40 000 €

2°) d'autoriser le président du Conseil général à signer, au nom du Département, les conventions définissant les modalités d'attribution de la subvention départementale, dont les projets sont joints en annexe, à intervenir avec :

- le syndicat agricole et horticole de Cagnes-sur-Mer, pour « la 55^{ème} exposition internationale de la fleur »,
- la chambre de commerce et d'industrie de Nice Côte d'Azur, pour « les 10 ans de Lou Festin dou Pouort » ;

3°) de prendre acte que la subvention de 3.000 € attribuée par délibération de la commission permanente du 14 février 2013 à l'office de tourisme et des congrès de Mandelieu-La-Napoule pour le salon Provence Prestige ne sera pas versée, la manifestation prévue ayant été annulée ;

4°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 930, sous-fonction 0202, natures 6574 et 65734, programme « Autres actions de solidarité territoriale » du budget départemental de l'exercice en cours.

Je prie la commission permanente de bien vouloir en délibérer.

Le Président

ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE

Organisateur : UDHAJ 06
Union Départementale pour l'Habitat des Jeunes
des A.M
Directrice : Pascale LEYRAT
5, rue de Mimont
06400 Cannes

DATE : DURANT TOUTE L'ANNÉE 2013

Type de la manifestation :
(locale, nationale, internationale)
locale

Manifestations antérieures :
Manifestation annuelle

Nombre de participants :
Action de sécurité routière, de prévention et d'aide
à l'obtention du permis de conduire au profit des
jeunes de 18 à 30 ans rencontrant des difficultés
d'insertion sociale et professionnelle

Montant des aides antérieures :
5.000 € 2011 et en 2012

Lieu de la manifestation :
Département des Alpes-Maritimes

B U D G E T

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Documentation : 100 € Consommables : 100 € Missions, réceptions : 150 € Frais administratifs : 150 € Déplacements : 1.700 € Assurance : 150 € Frais de personnel : 12.000 € Publication, communication : 200 € Prestations auto-école : 7.900 € Prestations AFPS : 700 € Frais de gestion : 50 €	Préfecture 06 : 5.400 € Participation des stagiaires : 7.300 € Subvention Conseil Général : 3.000 € Fondation Renault : 2.500 € Autofinancement : 5.000 €
TOTAUX : 23.200 €	TOTAUX : 23.200 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES : favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 3.000 €

15^{ème} CONGRES INTERNATIONAL D'AROMATHERAPIE ET PLANTES MEDICINALES

Organisateur : Commune de Grasse
Maire : Jean-Pierre LELEUX
Mairie de Grasse
BP 12069
06131 – GRASSE CEDEX

DATE : 7 AU 9 JUIN 2013

Type de la manifestation :
(locale, nationale, internationale)
internationale

Manifestations antérieures :
Manifestation annuelle

Nombre de participants :
30 conférenciers, 200 congressistes
1.500 visiteurs environ sur le week-end

Montant des aides antérieures :
10.000 € en 2012 et en 2011

Lieu de la manifestation :
Palais des congrès de Grasse

B U D G E T

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Frais techniques : 21.500 € Frais de réception : 20.500 € Frais d'organisation : 10.000 € Frais conférenciers : 11.000 € Frais de communication : 3.500 €	Inscriptions congressistes : 20.000 € Locations stands : 12.000 € Subvention Conseil Général : 7.500 € Participation commune de Grasse : 27.000 €
TOTAUX : 66.500 €	TOTAUX : 66.500 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES : favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : **7.500 €**

FÊTE DE LA TRANSHUMANCE 2013

Organisateur :
Commune de Saint-Etienne-de-Tinée
Mairie de Saint-Etienne-de-Tinée
Place de l'Eglise
06660 SAINT-ETIENNE-DE-TINEE

DATE : JUIN 2013

Type de la manifestation :
(locale, nationale, internationale)
locale

Manifestations antérieures :
Manifestation annuelle

Nombre de participants :
Manifestation grand public rendez-vous incontournable des animations estivales de la commune se déroulant aussi bien au village que dans la station d'Auron.

Lieu de la manifestation :
SAINT-ETIENNE-DE-TINEE

Montant des aides antérieures :
2012 : 5.000 €

B U D G E T

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Promotion : 5.000 € Prestations d'artisans : 3.500 € Animations diverses : 3.000 € Transport animaux : 3.500 € Prestations techniques : 3.500 €	Subvention Conseil Régional : 7.400 € Subvention Conseil Général : 5.000 € Fonds propres : 6.100 €
TOTAUX : 18.500 €	TOTAUX : 18.500 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES : favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : **5.000 €**

GRANDE FETE DE LA SOLIDARITE

Organisateur : Fonds social juif unifié
Président : Sauveur ASSOUS
55, Rue Clément Roassal
06000 - NICE

DATE : 2013

Type de la manifestation :
(locale, nationale, internationale)
locale

Manifestations antérieures :
Manifestation annuelle

Nombre de participants :
Manifestation grand public

Montant des aides antérieures :
2011 et 2012 : 10.000 €

Lieu de la manifestation :
Studios de la Victorine à NICE

B U D G E T

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Location de salles : 15.000 € Orchestre : 5.500 € Honoraires : 3.000 € Logistique : 2.800 € Mailings : 5.500 € Frais de publicité : 6.000 € Billets d'avion : 3.000 € Hébergement : 900 € Restauration : 560 € Frais d'organisation : 16.340 €	Subvention Conseil Régional : 20.000 € Subvention Conseil Général : 7.000 € Subvention commune de Nice : 10.000 € Autofinancement : 21.600 €
TOTAUX : 58.600 €	TOTAUX : 58.600 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES : favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : **7.000 €**

MANIFESTATIONS TRADITIONNELLES DE GUILLAUMES

8^{ème} EDITION DU MARCHE AUX TRUFFES

7^{ème} EDITION DU CONCOURS CULINAIRE

7^{ème} EDITION DE LA FÊTE DE LA TRANSHUMANCE

Organisateur : Association du
Conservatoire des Traditions Culinaires
Président : Jean-Pierre AUDIBERT
Place Napoléon III
06470 GUILLAUMES

DATE : 2013

Type de la manifestation :
(locale, nationale, internationale)
locale

Manifestations antérieures :
oui

Nombre de participants :
Manifestation grand public

Montant des aides antérieures :
5.000 € en 2011 et en 2012.

Lieu de la manifestation :
GUILLAUMES

BUDGET

<u>DETAIL DES DEPENSES</u>	<u>DETAIL DES RECETTES</u>
<u>MARCHE AUX TRUFFES</u> : 9.000 € Achats produits divers : 4.000 € Animation, publicité : 4.500 € Frais divers : 500 €	Ressources directes affectées à l'action : 7.900 € Vente de produits, boissons : 1.300 € Tombola : 700 €
<u>CONCOURS CULINAIRE</u> : 3.200 € Achats divers : 2.000 € Animation repas : 750 € Frais divers : 450 €	Subvention Conseil Régional : 7.000 € Subvention Conseil Général : 4.000 € Crédit Agricole : 1.000 €
<u>FÊTE DE LA TRANSHUMANCE</u> : 9.700 € Achats produits divers : 1.500 € Animation, publicité : 5.100 € Location matériel et chalets : 1.500 € Restauration : 1.200 € Frais divers : 400 €	
TOTAUX : 21.900 €	TOTAUX : 21.900 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES : favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 4.000 €

60^{ème} CONVENTION NATIONALE DE LA JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE FRANCAISE

Organisateur : Jeune Chambre Economique de
Menton-Roquebrune-Cap-Martin
Président : Thomas LANCON
BP 135
06504 MENTON CEDEX

DATE : JUIN 2013

Type de la manifestation :
(locale, nationale, internationale)
Locale

Manifestations antérieures :
Manifestation annuelle.

Nombre de participants :
Manifestation destinée à créer une dynamique

Montant des aides antérieures :
4.000 € en 2011 et 2012.

Lieu de la manifestation :
Palais de l'Europe MENTON

BUDGET

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Tentes : 15.000 € Repas : 63.000 € Animation soirées : 10.000 € Hébergement : 7.200 € Navettes : 1.000 € Petit matériel : 1.000 € Location Palais de l'Europe : 15.000 € Heures supplémentaires : 2.500 € Promotion JCEL 2012 à 2013 : 20.000 € Supports de communication : 10.000 € Location support de vote : 1.000 € Assurance : 1.000 € Malette participant : 18.290 €	Inscriptions tarif 2012 : 49.500 € Inscriptions tarif 2013 : 33.750 € Vente stands : 5.000 € Partenariat en nature Commune de Menton : 15.000 € Subvention en nature Communauté d'agglomération de la Riviera Française : 7.500 € Subvention Conseil Régional : 10.000 € Subvention Conseil Général : 3.000 € Partenariats privés : 34.240 € Autofinancement : 7.000 €
TOTAUX : 164.990 €	TOTAUX : 164.990 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES : favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : **3.000 €**

55^{ème} EXPOSITION INTERNATIONALE DE LA FLEUR

Organisateur : Syndicat Agricole et Horticole de
Cagnes sur Mer – section exposition fleurs
Président : Michel SANTINELLI
29, avenue de la gare
06800 Cagnes-sur-Mer

DATE : 29 MARS AU 1ER AVRIL 2013

Type de la manifestation :
(locale, nationale, internationale)
internationale

Manifestations antérieures :
Manifestation annuelle

Nombre de participants :
Manifestation grand public, 20.000 visiteurs attendus

Lieu de la manifestation :
Château, musée Haut de Cagnes

Montant des aides antérieures :
40.000 € en 2011.

BUDGET

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Achat matériel et produits : 80.000 € Animations : 4.000 € Transport : 12.000 € Frais de réception, missions : 6.000 € Frais administratifs : 5.725 € Frais financiers : 200 € Assurance : 900 € Publicité et imprimerie : 50.000 € Comptable : 4.200 € Dépenses de personnel : 4.500 € Prestations de service : 1.500 €	Subvention Région : 50.000 € Subvention Conseil Général : 40.000 € Subventions des communes : 76.225 € Groupama : 2.500 € Produits financiers : 300 €
TOTAUX : 169.025 €	TOTAUX : 169.025 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES : favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 40.000 €

3^{ème} JOURNEE DE RECHERCHE MEDICALE DES HOPITAUX PEDIATRIQUES CHU LENVAL

Organisateur : Groupement de Coopération Sanitaire
CHU LENVAL
Responsable projet : Pr ASKENAZY
57, Avenue de la Californie
06200 NICE

DATE : JUIN 2013

Type de la manifestation :
(locale, nationale, internationale)
Locale

Manifestations antérieures :
Manifestation annuelle.

Nombre de participants :
Une centaine.

Montant des aides antérieures :

Lieu de la manifestation :
Hôpital LENVAL NICE

BUDGET

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Frais de déplacement et hébergement de deux intervenants nationaux : 1.000 € Frais de réception, buffet : 2.200 € Impression brochures : 500 €	Subvention Conseil Général : 2.500 € Autofinancement : 1.200 €
TOTAUX : 3.700 €	TOTAUX : 3.700 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES : favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 2.500 €

27^{ème} EDITION DE LA FETE DU TERROIR

Organisateur : Commune de SAINT-LAURENT-DU-
VAR

Maire : Henri REVEL

Mairie de Saint- Laurent-du-Var

BP 125

06706 SAINT-LAURENT-DU-VAR CEDEX

DATE : 31 AOÛT 2013

Type de la manifestation :
(locale, nationale, internationale)

Locale

Manifestations antérieures :

Manifestation annuelle.

Nombre de participants :

Manifestation qui emporte auprès du public un succès important (démonstration du savoir-faire des exposants et animations mettant en valeur le patrimoine).

Montant des aides antérieures :

2011 : 3.000 € et 2012 : 2.000 €.

Lieu de la manifestation :

Parc Layet – SAINT-LAURENT-DU-VAR

B U D G E T

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Dépenses d'ordre technique : 16.000 € Animations : 15.210 € Sonorisation et vidéo : 6.000 € Secouristes : 530 € Gardiennage : 380 € Achat petit matériel : 440 € Frais de restauration : 340 € SACEM : 100 €	Subvention Conseil Régional : 7.000 € Subvention Conseil Général : 2.000 € Subvention de la commune : 30.000 €
TOTAUX : 39.000 €	TOTAUX : 39.000 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES : favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 2.000 €

FORUM « COMMENT JE GERE LES COMPLICATIONS DES TRAITEMENTS LOCO-REGIONAUX DU CANCER DU SEIN »

Organisateur : Centre Antoine Lacassagne
Docteur Bernard FLIPO
Responsable du Département de chirurgie générale,
gynécologique et mammaire
33, avenue de Valombrose
06189 NICE CEDEX 2

DATE : 5 ET 6 AVRIL 2013

Type de la manifestation :
(locale, nationale, internationale)
Nationale

Manifestations antérieures :

Nombre de participants :
Information du public et échanges d'expériences
personnelles.

Montant des aides antérieures :

Lieu de la manifestation :
Centre Antoine Lacassagne - NICE

B U D G E T

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Frais d'hébergement des orateurs : 6.600 € Frais de déplacement des orateurs : 13.200 € Frais d'imprimerie : 1.000 € Frais de restauration : 1.600 €	Industrie pharmaceutique : 13.400 € Frais d'inscription : 6.000 € Subvention Conseil Général : 3.000 €
TOTAUX : 22.400 €	TOTAUX : 22.400 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES : favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : **3.000 €**

LES 10 ANS DE LOU FESTIN DOU POUORT

Organisateur : CCI Nice Côte d'Azur
Dossier suivi par Michel LALLEMENT
Quai Amiral Infernet
06300 NICE

DATE : LE 14 SEPTEMBRE 2013

Type de la manifestation :
(locale, nationale, internationale)
locale

Manifestations antérieures :
Manifestation annuelle

Nombre de participants :
Manifestation grand public

Montant des aides antérieures :
45.000 € en 2011 et en 2012

Lieu de la manifestation :

Port de NICE

B U D G E T

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Spécial « 10 ans » : 50.000 € Animations déambulatoires : 55.000 € Animation culinaire : 48.000 € Feu d'artifices : 9.000 € Bal populaire : 31.000 € Son et lumières : 117.000 € Coordination régisseur : 27.000 € Edition : 30.000 € Logistique, organisation : 90.000 € TVA : 90.000 €	Subvention Conseil Régional : 75.000 € Subvention Conseil Général : 40.000 € Subvention commune de Nice : 75.000 € Métropole Nice Côte d'Azur : 75.000 € CCI Nice CA : 282.000 €
TOTAUX : 547.000 €	TOTAUX : 547.000 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES : favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 40.000 €

CONVENTION

Entre

Le Conseil Général des Alpes-Maritimes, représenté par son Président dûment autorisé par la délibération de la commission permanente en date du

d'une part,

Et

Le Syndicat Agricole et Horticole de Cagnes-sur-Mer, 29 avenue de la Gare – 06800 Cagnes-sur-Mer, représenté par son Président Monsieur Michel SANTINELLI

d'autre part,

PREAMBULE

La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 fixent à 23.000 € le montant annuel des subventions attribuées par une collectivité territoriale à un organisme de droit privé à partir duquel une convention est obligatoire.

Sollicité par le Syndicat Agricole et Horticole de Cagnes-sur-Mer, le Conseil Général a décidé par délibération de la commission permanente en date du de soutenir, en lui accordant une subvention de 40.000 €, le projet initié par le Syndicat Agricole et Horticole de Cagnes-sur-Mer pour l'organisation de la « 55^{ème} exposition internationale de la fleur ».

L'objet de la présente convention est de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le Syndicat Agricole et Horticole de Cagnes-sur-Mer organise du 29 mars au 1^{er} avril 2013 la « 55^{ème} exposition internationale de la fleur ».

ARTICLE 2 : Le montant de la subvention attribuée s'élève à 40.000 €. Il sera versé au Syndicat Agricole et Horticole de Cagnes-sur-Mer dès notification de la présente convention.

ARTICLE 3 : Le Syndicat Agricole et Horticole de Cagnes-sur-Mer s'engage à utiliser la subvention exclusivement dans le cadre de la manifestation mentionnée à l'article 1.

ARTICLE 4 : Le Syndicat Agricole et Horticole de Cagnes-sur-Mer s'engage à restituer au Conseil Général la partie de la subvention dont l'utilisation ne respecterait pas l'affectation définie à l'article 1, voire la totalité de la subvention si le cas se présente.

ARTICLE 5 : Le Syndicat Agricole et Horticole de Cagnes-sur-Mer s'engage à fournir au Conseil Général les comptes du dernier exercice clos ainsi que les délibérations d'assemblée générale ayant approuvé ces comptes.

Dans le cas où la subvention dépasse 50 % de son budget annuel, le Syndicat Agricole et Horticole de Cagnes-sur-Mer s'engage à fournir au Conseil Général le bilan certifié conforme du dernier exercice clos au plus tard le 31 octobre de l'année qui suit ledit exercice (loi n° 92-125 du 6 février 1992).

Le Syndicat Agricole et Horticole de Cagnes-sur-Mer s'engage à fournir au Conseil Général dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses à l'objet de la subvention.

ARTICLE 6 : En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

L'effet de la présente convention cessera immédiatement en cas de dissolution ou de changement de statut ou d'objet social de l'organisme.

ARTICLE 7 : Le Syndicat Agricole et Horticole de Cagnes-sur-Mer s'engage à communiquer l'apport du Conseil Général.

ARTICLE 8 : La présente convention est conclue pour l'année 2013.

ARTICLE 9 : Pour l'application de la présente convention, les parties signataires décident en cas de litige de rechercher un accord amiable avant que le litige ne soit porté devant le tribunal administratif de Nice.

Fait à Nice le

**Le Syndicat Agricole et Horticole de
Cagnes-sur-Mer**

**Le Président du Conseil Général des
Alpes-Maritimes**

CONVENTION

Entre

Le Conseil Général des Alpes-Maritimes, représenté par son Président dûment autorisé par la délibération de la commission permanente en date du

d'une part,

Et

La Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, 20 boulevard Carabacel, BP 1259 – 06005 NICE CEDEX 1, représenté par son Président Monsieur Bernard KLEYNHOFF

d'autre part,

PREAMBULE

La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 fixent à 23.000 € le montant annuel des subventions attribuées par une collectivité territoriale à un organisme de droit privé à partir duquel une convention est obligatoire.

Sollicité par la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, le Conseil Général a décidé par délibération de la commission permanente en date du de soutenir, en lui accordant une subvention de 40.000 €, le projet initié par la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur pour l'organisation des 10 ans de la manifestation « lou festin dou pouort ».

L'objet de la présente convention est de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : La Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur organise le 14 septembre 2013 le 10^{ème} anniversaire de la manifestation « lou festin dou pouort ».

ARTICLE 2 : Le montant de la subvention attribuée s'élève à 40.000 €. Il sera versé à la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur dès notification de la présente convention.

ARTICLE 3 : La Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur s'engage à utiliser la subvention exclusivement dans le cadre de la manifestation mentionnée à l'article 1.

ARTICLE 4 : La Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur s'engage à restituer au Conseil Général la partie de la subvention dont l'utilisation ne respecterait pas l'affectation définie à l'article 1, voire la totalité de la subvention si le cas se présente.

ARTICLE 5 : La Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur s'engage à fournir au Conseil Général les comptes du dernier exercice clos ainsi que les délibérations d'assemblée générale ayant approuvé ces comptes.

Dans le cas où la subvention dépasse 50 % de son budget annuel, la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur s'engage à fournir au Conseil Général le bilan certifié conforme du dernier exercice clos au plus tard le 31 octobre de l'année qui suit ledit exercice (loi n° 92-125 du 6 février 1992).

La Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur s'engage à fournir au Conseil Général dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses à l'objet de la subvention.

ARTICLE 6 : En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

L'effet de la présente convention cessera immédiatement en cas de dissolution ou de changement de statut ou d'objet social de l'organisme.

ARTICLE 7 : La Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur s'engage à communiquer l'apport du Conseil Général.

ARTICLE 8 : La présente convention est conclue pour l'année 2013.

ARTICLE 9 : Pour l'application de la présente convention, les parties signataires décident en cas de litige de rechercher un accord amiable avant que le litige ne soit porté devant le tribunal administratif de Nice.

Fait à Nice le

**La Chambre de Commerce et
d'Industrie Nice Côte d'Azur**

**Le Président du Conseil Général des
Alpes-Maritimes**